



**RÉGIE
INTERMUNICIPALE**
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fonctionnement des écocentres

Saint-Hyacinthe, le 12 septembre

Saviez-vous que les 2 écocentres de la Régie sont accessibles gratuitement aux citoyens de ses 25 municipalités membres? Afin d'assurer le bon déroulement de votre visite voici un rappel des règles de fonctionnement :

- Une visite par jour, par citoyen et par adresse civique, sur preuve de résidence;
- Aucun entrepreneur n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales et, à cette fin, la gestion d'immeubles à revenus est considérée comme une opération commerciale;
- Considérant la configuration des sites et l'espace nécessaire pour circuler, **les dimensions maximales des remorques** acceptées sont de **5 X 10 pieds à l'écocentre d'Acton Vale** et de **4 X 8 pieds à l'écocentre de Saint-Hyacinthe**;
- Un tri des résidus par type de matières avant votre arrivée au site est recommandé;
- Démanteler les gros meubles, lorsque possible, avant de vous présenter sur place;
- Il est fortement suggéré de se faire accompagner d'un parent ou d'un ami pour procéder au déchargement des matières (le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules);
- **Le respect et la courtoisie sont de mise en tout temps.**

Les matières admissibles aux écocentres sont les vieux meubles, les appareils de réfrigération, les métaux, les pneus sans jante et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus de construction ou de démolition (incluant notamment la brique, le béton et les résidus de bois), de même que les résidus électroniques et informatiques.

ATTENTION! Pour une durée indéterminée, les peintures et huiles ne sont pas collectées aux écocentres et ils doivent être apportés à l'une des collectes de résidus domestiques dangereux qui auront lieu sur notre territoire ou dans un point de dépôt autorisé. Quant à la terre et aux branches, nous vous invitons à communiquer avec la ville de Saint-Hyacinthe afin de connaître les modalités du site de terre et de branches, au 450-778-1000.

Adresses et heures d'ouverture des écocentres :

Acton Vale : 68 rue Noël-Lecomte, samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette, vendredi, samedi et dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Source : **Communications RIAM**
450 774-2350
www.riam.quebec